



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

RÉSIDENCES DE RECHERCHE CONSIGNES ET INFORMATIONS

Février 2026

LA FONDATION DES TREILLES

La Fondation des Treilles a pour mission de soutenir la recherche et la création artistique en offrant un lieu de travail et de réflexion fondé sur la conviction que les arts et les sciences sont essentiels au développement des sociétés. À travers de ses activités, la Fondation favorise le dialogue interdisciplinaire, la rencontre entre générations et la transmission, notamment par le soutien aux jeunes chercheurs, dans un esprit d'ouverture, d'exigence et de partage. Enfin, la Fondation inscrit son action dans un profond respect du vivant, en liant activité intellectuelle, création et préservation d'un environnement naturel exceptionnel.

LES RESIDENCES DE RECHERCHE

Chaque année, la Fondation des Treilles accueille des chercheurs en séjour individuel ou en petit groupe (jusqu'à 4 personnes) pour une durée d'une à 3 semaines. Ces résidences sont ouvertes à toutes les disciplines académiques et sont l'occasion pour se consacrer à la rédaction d'un article, à l'achèvement d'une publication ou encore au commencement d'un projet de recherche, d'exposition, etc. Les séjours à la Fondation réunissent toutes les conditions pour que vous puissiez vous consacrer entièrement au projet pour lequel vous avez été sélectionné par le conseil scientifique.

COMMENT POSTULER

- Le chercheur ou la chercheuse propose un projet de résidence de recherche en soumettant le formulaire de candidature avant la date limite de dépôt.
- Les demandes doivent inclure le CV de l'organisateur accompagné d'une bibliographie détaillée, le titre et le thème de la résidence de recherche, un argumentaire exposant les objectifs ainsi que les perspectives justifiant la nécessité et la pertinence d'un séjour à la Fondation, le nom de trois personnes référentes pouvant recommander le dossier, ainsi qu'une liste des participants (entre 1 et 4 personnes) susceptibles de prendre part à la résidence de recherche.
- Les candidatures sont examinées par le conseil scientifique à l'automne pour un séjour l'année suivante.
- Vous serez informé(e) de sa décision à la date indiquée sur le site internet de la Fondation.
- Consultez la page des [appels à candidatures](#) pour savoir à quel moment postuler.

A noter : Les décisions du conseil scientifique, validées par le conseil d'administration, sont souveraines. Ses avis ne sont pas communiqués. En cas de rejet de votre candidature, nous vous encourageons à soumettre, l'année suivante, une nouvelle proposition avec un projet différent.

CONDITIONS POUR POSTULER

Les séjours individuels pour la rédaction de thèses ne sont pas autorisés. Cependant, les doctorants peuvent postuler pour travailler en groupe sur un projet de publication spécifique, sous la supervision d'un chercheur senior.

Il convient également de noter qu'il n'est pas possible de soumettre deux fois le même projet avec la même liste de participants, même si l'organisateur est différent. Tout dossier rejeté ne peut être présenté à nouveau l'année suivante.

- **Délai entre deux candidatures**

Les candidatures soumises moins de trois ans après l'organisation d'une activité ne seront pas prises en compte. Par exemple, si vous êtes venu en 2022, vous pouvez postuler en 2025.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

LE SEJOUR

DATES

Les résidences de recherche ont lieu de février à juillet et de septembre à novembre, selon un calendrier défini et disponible dans le formulaire de candidature. Si votre dossier est retenu, une date de séjour est fixée en tenant compte du planning des autres activités de la Fondation. Cette date n'est pas modifiable.

Une personne de la Fondation des Treilles vous contactera environ trois mois avant la date prévue du début de votre séjour pour vous accompagner dans sa préparation.

VOYAGES

Tous les participants doivent arriver le lundi avant 18h00 et partir le samedi avant 12h.

La Fondation ne participe pas aux frais de voyages ; en revanche, le transfert depuis la gare des Arcs-Dragnignan ou éventuellement depuis l'aéroport de Nice, ainsi que les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge. La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que les participants venant de France privilégient le train à l'avion. Si deux participants (ou plus) ont des heures d'arrivée et de départ proches, la Fondation se réserve le droit de n'envoyer qu'un seul taxi, même s'il ne s'agit pas du même groupe de travail. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait un peu d'attente à la gare ou à l'aéroport.

VIE À LA FONDATION

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

- **L'environnement**

Le domaine de la Fondation s'étend sur 300 hectares et culmine à une altitude moyenne de 600 mètres. La vue s'étend au-dessus de collines boisées vers le massif de l'Estérel et la Sainte-Victoire. Très vallonné, il incite à la promenade. Des chaussures de marche sont vivement conseillées, ainsi qu'un chapeau et des lunettes de soleil. Les nuits peuvent cependant être fraîches au printemps et à l'automne.

- **Les logements**

Les participants sont logés dans des maisons individuelles ou partagées qui peuvent être éloignées. Dans ce cas, des voitures sont mises à disposition. Une buanderie est également à disposition des résidents du domaine. Chaque logement est relié au réseau Wifi. Cependant, au vu de notre position géographique éloignée, il arrive parfois que celui-ci soit perturbé. À l'exception du respect des lieux et du matériel qui leur est confié, les hôtes de la Fondation sont déchargés de tout souci logistique, ce qui leur permet de travailler sereinement.

- **Les repas**

Ils sont pris dans le logement, sauf le soir des semaines de séminaires où tous les résidents de la Fondation dînent ensemble dans la salle à manger de la Grande Maison à 19h00.

- **Les participants**

Dans le cadre d'une résidence de recherche, tous les participants doivent arriver et repartir le même jour.

À SAVOIR

Les participants ne peuvent pas venir accompagnés de leurs conjoints ou de leurs enfants. Les animaux de compagnie ne sont pas admis. La tranquillité a pour prix un certain éloignement : le médecin le plus proche est à 5 km, la pharmacie à 7 km et l'hôpital à 15 km. Nous disposons d'une pharmacie de premier secours. Il est donc fortement recommandé que chaque invité apporte ses médicaments.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

MATÉRIEL

Les participants sont invités à se munir de leur ordinateur portable. Si vous avez besoin d'un matériel spécifique, nous vous remercions de nous le faire savoir au plus tôt.

BIBLIOTHÈQUE

La responsable de la bibliothèque mettra à votre disposition des ouvrages sélectionnés relatifs au thème de votre résidence. Les ouvrages de la bibliothèque sont empruntables pendant la durée du séjour. Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le [\[catalogue en ligne\]](#) de la bibliothèque et d'adresser un message à v.dubec@fondationdestreilles.com. Nous sommes reconnaissants aux participants d'apporter l'ouvrage le plus récent dont ils sont auteurs afin d'enrichir la bibliothèque de la fondation. Vous pouvez envoyer une liste des livres que vous souhaitez consulter jusqu'à deux semaines avant votre séjour.

NOS ATTENTES

Un mois au plus tard après votre séjour, vous vous engagez à fournir une synthèse de deux pages de vos travaux qui sera publiée sur les [\[carnets de recherche\]](#) de la Fondation. Si, à l'issue du séjour, vous publiez vos recherches, nous vous prions de bien vouloir faire mention de remerciements adressés à la Fondation des Treilles dans la publication et d'y insérer la mention suivante :

« La Fondation des Treilles créée par Anne Gruner-Schlumberger a notamment pour vocation de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche. Elle accueille des chercheurs et des artistes dans son domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com ».